

Les Arbusticulteurs



Pour une bonne gestion des arbustes

L'association, créée en 2007, a pour objectif de promouvoir l'utilisation et la gestion des arbustes dans les meilleures conditions paysagères, techniques, économiques et environnementales.

Elle mène en particulier des expérimentations sur les techniques d'implantation des massifs d'arbustes, les tailles d'entretien, les meilleures pratiques de gestion en fonction des espaces où ils se trouvent.

L'association Les Arbusticulteurs souhaite rassembler les collectivités territoriales, les établissements d'enseignements et de recherche, les entreprises du secteur de la production, de la commercialisation ou de l'aménagement, les arboretums, les personnes physiques travaillant dans ces différentes structures, ainsi que toutes les personnes intéressées par les objectifs de l'association.

Venez partager vos compétences et votre soutien !

Bulletin d'Adhésion

Année 2025

Siège Social :

*Arboretum de La Petite Loiterie
Le Sentier
37110 Monthodon
contact@arbusticulteurs.fr*

<http://www.arbusticulteurs.com/>



Membres fondateurs, actifs et « bienfaiteurs »

Membres fondateurs...

Sont les personnes physiques qui ont mis en place les travaux d'expérimentation sur la conduite des arbustes à l'arboretum de La Petite Loiterie et au lycée horticole de Lomme, en 1999 : Hervé Bichon, Jac Boutaud et Pierre Raimbault. Ils cotisent en tant que personnes physiques

Membres actifs...

Sont toutes les personnes physiques ou morales dont les activités ou les intérêts se rattachent à l'utilisation des arbustes, et qui sont cooptées par le Conseil d'Administration de l'association. Ils ont droit de vote aux assemblées générales. Chaque membre dispose d'une seule voix.

Les personnes physiques s'entendent comme toute personne majeure ou mineure agissant à titre individuel.

Les personnes morales se définissent comme un ensemble de personnes considéré comme une entité juridique.

On distingue :

- les personnes morales de droit public : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

- les personnes morales de droit privé : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations. ...

Membres bienfaiteurs...

Sont toutes les personnes physiques ou morales qui décident de soutenir l'action de l'association par le versement d'une cotisation de membres bienfaiteurs ou de dons. Ils n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales, sauf s'ils sont adhérents. Les personnes morales ne peuvent disposer que d'un seul représentant.

Tarifs 2025 :

Personne morale.....	100 euros
Personne physique.....	30 euros
Etudiants, chômeurs.....	15 euros
membre bienfaiteur.....	à partir de 300 euros



LES ARBUSTICULTEURS

Association pour une gestion raisonnée des arbustes

Bulletin d' Adhésion 2025 - Règlement par virement bancaire Contact - christine.chassequet@arbusticulteurs.com
(Par Chèque lors de l' assemblée générale annuelle)

Nom : _____ Prénom : _____ Membre : _____
structure/raison sociale : _____
Adresse : _____
Tel : _____ Fax : _____
Courriel : _____ Ne pas diffuser mon courriel

Règlement ci-joint à l' ordre de « Association Les Arbusticulteurs »
Règlement par virement bancaire (demande de FACTURE et RIB)